Mesures de lutte contre certaines maladies des poissons (modific. direct. 93/53/CEE)

1996/0158(CNS) - 31/10/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve la proposition de la Commission de limiter la directive 93/53/CEE aux maladies virales (NHI et SHV) étant donné que les mesures faisant l'objet de ladite directive ne peuvent s'appliquer au parasite Gyrodactylus salaris de la liste II.